



■ **Décision SGA-DEC-2026-298**

Conclusion d'un avenant n°1 au marché public de travaux de construction d'un parking silo rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil pour les lots n°5 et 6

Direction des finances et commande publique
Marchés publics

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20260717-DCRG2026_298-AU

S'LO

Le maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1 2° et 5° et R2194-2 et -7 ;
- Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le marché public n°2025-001 portant sur les travaux de construction d'un parking silo rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil conclu avec :
 - La société LOISON pour le lot n°5 « Charpente métallique » ;
 - La société LOISON pour le lot n°6 « Métallerie » ;
- Vu les avenants n°1 à intervenir ;

■ **Considérant :**

La modification du calendrier prévisionnel d'exécution de l'opération en cours de passation de la procédure du fait de la nécessaire coordination avec les autres chantiers à réaliser dans le cadre du NPNRU ;
La prolongation de la phase de préparation du chantier jusqu'au 12 octobre 2025 ;
Que la durée des travaux s'en trouve allongée ;
L'ajout et la suppression de prestations en cours d'exécution du chantier ;
Qu'il convient de conclure un avenant audit marché afin de prendre en compte ce nouveau délai d'exécution du chantier et l'ajout et la suppression de prestations ;

■ **Décide :**

Article 1 : De conclure un avenant n°1 au marché public n°2025-001-05 portant sur les travaux de construction d'un parking silo rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil – Lot n°5 « Charpente métallique » avec la société LOISON domiciliée ZI – Rue des deux ponts – BP 61 à ARMENTIERES (59427).

Cet avenant a pour objet :

- De prolonger les délais d'exécution du chantier jusqu'au 26 août 2026,
- D'ajouter et de supprimer des prestations en cours d'exécution du chantier.

Cet avenant a pour conséquence financière une moins-value de – 45 663,80 € HT (- 36,63 %). Le nouveau montant du marché s'élève désormais à 79 001,20 € HT.

Article 2 : De conclure un avenant n°1 au marché public n°2025-001-06 portant sur les travaux de construction d'un parking silo rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil – Lot n°6 « Métallerie » avec la société LOISON domiciliée ZI – Rue des deux ponts – BP 61 à ARMENTIERES (59427).

Cet avenant a pour objet :

- De prolonger les délais d'exécution du chantier jusqu'au 26 août 2026,
- D'ajouter et de supprimer des prestations en cours d'exécution du chantier.

Cet avenant a pour conséquence financière une plus-value de 591,12 € HT (0,32 %). Le nouveau montant du marché s'élève désormais à 184 909,12 € HT.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20260717-DCRG2026_298-AU

SLO

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera faite au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Senlis et au Trésorier Municipal.



A Creil, le **17 JUIL. 2026**

Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : **17 JUIL. 2026**
Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **17 JUIL. 2026**